L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 10 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

DEMANDES.

ON demande un bon cuisinier (sachant bien se servir gril, ayant déjà travaillé dans un hôtel. S'adresser avec référence Battle House, Mobile Ala., W. T. Mumford. 8 oct—2f

A LOUER

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 13 août—1y

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. Charles Kummel vs William Crosby.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans.—No 13,474—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité, siégeant pour l'Honorable Léon L. Labatt, absent sur congé, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI 16 octobre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
5 oct—5 10 16

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — Nos 13,453, 13,454 et 13,455 — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Labatt juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains situés dans le carré 584 du Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit et dix mesurant, chacun, vingt cinq pieds de façade rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt-cinq pieds de largeur, maintenant appelée allée Manassa, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 24,579 enregistré au bureau des transferts, livre 148, folio 227.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
16sept—16 22 28—oct—4 10 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Annie A. Whelan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,328—Division B—Attendu que Frank E. Whelan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie A. Whelan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 oct—10 14 19

Succession de George D. Hite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 336—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George D. Hite, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 oct—10 14 19

Succession de Mary Rowan, femme de William Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,311—Division — Attendu que Margaret Rowan Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Rowan Kelly, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de Rosetta Schmidt, veuve de Jacob Schen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,223.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Worner Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de Mme P. Del Nodal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,943—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Ramon Del Noda, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28sept—28 oct3 7

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,849—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier
28 sept—28—oct 3 7

Succession de Placide Villéré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,090. — Division C. — Attendu que Eliza Villéré et Blanche Villéré ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Placide Villéré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 3 7

AVIS AUX CREANCIERS

Charles F. Belden vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,960 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George H. Hyde, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 8 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,009.—Division D.—R. W. Hall & Co., R. W. Hall et Lewis Imholte, Jr., vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imholte, Jr, les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 9me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Benjamin W. Kernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 sept—2f an 8 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,293, Division C.—Joseph Carbonez vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Carbonez, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, commençant jeudi, le 19ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et qu'un inventaire des biens rendus dans cette affaire soit fait par F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, et que Joe Garidel et E. Andrée soient nommés et assermentés comme estimateurs pour estimer les biens devant être inventoriés.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de cette Cour, Div. B, agissant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Div. C., maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 OCTOBRE—CLASSE No 339
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
53	16	61	26	36	2	68	66	11	63	45	7	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 9 octobre 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..............$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures

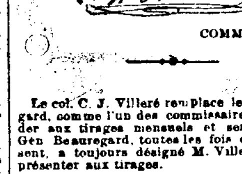

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THEATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ..	20,000 ..	20,000
1 Lot de ..	10,000 ..	10,000
1 Lot de ..	5,000 ..	5,000
2 Lots de ..	2,500 ..	5,000
5 Lots de ..	1,000 ..	5,000
25 Lots de ..	300 ..	7,500
100 Lots de ..	200 ..	20,000
200 Lots de ..	100 ..	20,000
300 Lots de ..	60 ..	18,000
500 Lots de ..	40 ..	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60, ..	6,000
100 Lots de	$40, ..	4 000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20, ..	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

—En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Coin des rues Roman et Palmyre, JEUDI,

Le Contenu du Magasin d'Epiceries, Comprenant Epiceries, Conserves, Vins, Liqueurs, etc.; aussi Un réfrigérateur, une balance à plateforme, balances de comptoir, screens, etc.

JEUDI, 12 octobre à 11 heures A. M., au magasin d'épiceries, coin des rues Roman et Palmyre.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

Magasin à louer.
10 oct—3f

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vacherie de J. Miramon à l'encan.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, 33 Passage de la Bourse—JEUDI, 12 octobre 1893, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et Dumaine:

35 vaches laitières, plusieurs avec veaux, fraîches au lait et sur le point de vêler. 1 taureau, 4 chevaux, 2 mulets, charrettes à lait, do. à provisions, deux drays, bidons, harnais et tous les ustensiles de la laiterie.

Aussi—50 têtes de volailles.

La clientèle d'environ 25 gallons sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
8 oct—

PAR D. E. MORPHY.

Cadeaux de Noel et du Jour de l'An

Porcelaines décorées, verrerie et autres articles.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu JEUDI 12 courant, à midi, dans le magasin No 86 rue Magazine—

Un lot splendide d'articles importés.
Conditions—Comptant rigoureusement.
8 oct—4f

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.

No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 septembre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras sur 21 pieds 3 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 14 et 111 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant le No 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, Nov. 24, 1860. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Robain Fortier et als. vs. les Mineurs Fortier.

No 39,338—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B. et d'un ordre signé le 4 septembre 1893 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 30 août 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain terrain situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prytanès, Camp Thalie et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Prytanès, et mesurant 21 pieds de façade rue Prytanès, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Valence, Chestnut et Bordeaux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 498 et 500 rue Chestnut, et mesurant 40 pieds de façade rue Chestnut sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 sept—9 16 23 30—oct 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Contenu et Installations, etc., d'un Café, etc.

Frank E. Walker vs Thomas H. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 39,988.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 11 octobre 1893, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, savoir:

A l'encoignure des rues St-Ferdinand et Dauphine:

Tout le contenu et installations, vins, liqueurs, etc., du café du défendeur contenus dans le dit local.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 sept—30—oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,041.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau à vapeur Stella Wilds—
Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.
Longueur 157 pieds.
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces,
Bau, 30 pieds.
2 bouilloires, 6 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston,
Tirant 30 pouces,
Construit depuis sept ans.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grand îlet carré rue du Canal.

George Schneider vs. Crescent City Athletic Club—No 39,671.

Robert Fitzsimmons vs. Crescent City Athletic Club—No 39,733.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Douane et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'îlet se compose de vingt-neuf terrains Nos 1 à 29 inclusivement, et mesure trois cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal; trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.

Acquis par le défendeur par achat de W. G. Tebault, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, N. P., le 24 février 1893, C. O. B 148, fol 116.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 oct6 13 18

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze [illegible] O'CONNER, Député Greffier

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE, No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Dussuau de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B., siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent, par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Columbus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune. — MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles,** rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Columbus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces d'un côté et 105 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte, Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par actes hypothécaires, ou de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette grande maison de résidence à deux étages centralement située dans le Premier District, près de la gare à passagers du chemin de fer Illinois Central. Le cottage double rapportant bien et bien situé dans le Quatrième District. Toutes deux propriétés sont dans le voisinage de marchés, d'églises, d'écoles et de toutes les lignes de chemins de fer de la partie supérieure de la ville.

Succession de Mme Cora Bell Jay, épouse de H. J. Ostendorf.

No 38,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur.—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI 25 octobre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous.

La jolie et grande propriété à deux étages, située dans un endroit central rue Calliope No 282, dans l'îlet borné par les rues Clio, Remparts et Franklin comprenant de grands doubles salons, cinq chambres à coucher, salle à manger, cuisine, de grands corridors en haut et en bas, de belles galeries bien aérées, devant et derrière, le gaz partout, une cour et des trottoirs pavés en Shillinger et en briques, enclos par une belle barrière en fer. Le lot de terre est désigné par le numéro trois, sur le plan fait par C. A. Hedin, architecte, daté du 1er mars 1850, et déposé comme plan No 6 au bureau de T. O. Stark, et mesurant, conformément aux mesures américaines, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre vingt onze (191) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est située dans un endroit central, à quelques minutes de marche de la rue du Canal, près des Marchés Poydras et Dryades et de toutes les lignes de chars, à proximité des églises et des écoles, à côté des gares de l'Illinois Central et du Mississippi Valley.

Ce double cottage désirable et de choix, numéros 55 et 55 1/2 rue Laurel, dans l'îlet borné par les rues Constance, St-André et Joséphine, contenant 3 grandes chambres, un hangar et une citerne de chaque côté, une grande cour sur le devant et à l'arrière. Le lot de terre est désigné comme un certain morceau ou partie de terrain mesurant vingt-huit (28) pieds sur la rue Laurel, vingt-sept (27) pieds huit (8) pouces sur le derrière, par une profondeur de cent (100) pieds, et est une part du lot No 4, figuré sur le plan daté du 2 avril 1831, et annexé à un acte passé devant Wm. Christy, notaire, le 2 avril 1831. Cette propriété est toujours louée, est située à quelques îlets du marché Magasin; des chars électriques et à mulets, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant; l'acheteur assumera les taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, requis des acheteurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
24 sept—24—oct 8 15 22 25

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 6me district.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John A. Blohm, décédé, dossier No 39,530, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Constance, Delachaise et Laurel, désigné par le No 6, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une ferme-cottage.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 sept—17 24—8 15 18 oct

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William B. Ringrose.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 39,013

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. Thos C. W. Ellis, siégeant pour l'Hon. N. H. Rightor, absent sur congé, en date du 27 septembre 1893, et à moi adressé, je vendrai, à ma salle d'encan, No 201 rue du Canal, MERCREDI, 11 octobre 1893, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite:

Trois Chevaux,
Deux Wagons et
Deux Jeux de Harnais.

D'après inventaire.
Conditions.—Comptant avant livraison.
29 sept—29—oct 1 8 10 11

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage dans le Sixième District.

RUE JENA,
Entre Constance et Laurel.
A L'ENCAN.

Succession de Marie Jeanne Pizeros ou Jeanne Pizero.

No 39,823.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé le 4 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet désigné par le numéro 175, borné par les rues Jena, Cadix, Laurel et Constance. Le dit terrain porte le No 24 et mesure 30 pieds de façade rue Jena, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage ayant quatre chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9sept—9 13 20 27—oct 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double en Bois. Nos 211 et 211 1/2 Avenue Washington, entre Claiborne et Prosper.

Succession de Mme Catherine De Van.

No 39,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 8 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 19 septembre 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le joli cottage double en bois, recouvert en ardoises, Nos 211 et 211 1/2, avenue Washington, ayant six chambres, citernes, allées sur le côté, et arrière cour à chaque corps de logis. Le lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Claiborne, Musique et Prosper, dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington, 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon état et dans un voisinage paisible.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire publique, aux frais de l'acquéreur.
3 oct—3 4 11 18 25—nov. 1 8.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—VENDREDI, 20 octobre 1893, à 11 heures A. M., au bureau No 159 rue Commune, près de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D., actuellement en congé, daté le 26 septembre 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession d'Elisabeth Bey, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.

Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 8 9 10 15 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Compagnie d'Assurances.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 26 septembre 1893, dans la succession d'Elisabeth Bey, savoir:

Trente (30) actions de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, représentées par le certificat No 646.

Dix (10) actions de la Compagnie d'Assurances des Marchands, représentées par le certificat No 1,627.

Conditions—Comptant.
27sept—27 oct4 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, etc., Actions de la compagnie de Brasserie d'Alger, Actions de la compagnie de meubles Crescent City.

Succession de Henri Fleckinger.

No 39,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—JEUDI, le 12 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 16 rue Aline, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite cour, Division E actuellement en congé, en date du 26 septembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Henri Fleckinger, il sera vendu à l'encan, savoir—

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.

Soixante actions de la compagnie de fabrication de meubles Crescent City.

55 actions de la compagnie de brasserie d'Alger.

Une action dans la New Orleans Base Ball Park.

Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 4 8 9 10 11 12

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple de Résidence,

Avenue Peters, entre les rues Octavie et Green.

Dans l'Affaire du Mineur Samuel Bell.

No 15,157—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour susdite, Division C, maintenant absent en congé, en date du 4 septembre 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Octavie Green et St George, mesurant 30x110. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, avec trois chambres, hangar, etc., dans un district s'améliorant continuellement.

Conditions.—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1893, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, Esq., notaire public, aux fr. de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidences doubles et simples, situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Succession de Jean Pierre Borie.

No 3?,940 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129 rue Commune—MERCREDI 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire de l'Hon. N. H. Rightor, Division D, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant les dates 8 et 12 septembre 93, je procéderai à la vente à l'encan public, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Encoignure des rues Dumaine et Marais.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Marais et Villeré, mesurant en mesure américaine, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur et façade sur la rue Marais, de soixante-onze pieds, mesure française. Les améliorations consistent en un cottage désirable double à un étage en bois, couvert d'ardoises, contenant huit chambres dans la bâtisse principale, et cinq chambres dans une cuisine détachée en briques à deux étages, à l'arrière, couverte en ardoises, citernes, hydrant, etc., et rapportant un loyer de $33 par mois.

Coin des rues Hôpital et Galvez.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Ursulines et Miro, mesurant à peu près trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et façade de soixante-trois pieds sept pouces à la rue Galvez, duquel il forme le coin, à peu près cinquante sept pieds six pouces à l'arrière, et à peu près soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, à la rue Galvez. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois chambres, une cuisine détachée et abatvent, rapportant un loyer de dix dollars par mois.

Coin des rues Roman et Nouveau St-Bernard.

3° Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ce qui y appartient, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Solidelle, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize. Les lots 10, 11 et 12 mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces de face rue Solidelle, sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Solidelle et Nouveau St-Bernard. Le lot No 13 mesure vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue Solidelle, trente six pieds six pouces et six lignes à l'arrière; cent cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, et cent cinq pieds cinq pouces de profondeur sur l'autre ligne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois désirable connu comme les numéros municipaux 26 et 26 1/2 rue Nouveau St-Bernard, et contenant quelque huit chambres, citernes, puits en briques, arbres fruitiers, etc. et rapportera facilement un loyer de vingt-deux dollars par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations seront tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, Esq., notaire public.

Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles pour l'année 1893, et faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.
17 sept—17 20 24 27—oct 1 4 8 11 15 18

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc. 9:05am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:15pm	No 8 Coast Acc. 3 35 pm
No 5 Fast Mail. 7:20pm	No 2 Lim. Ex. 7:50 pm
Exc. dimanche et mercredi.....9:35pm	Exc. dimanche et mercredi.....7:55am
ILLINOIS CENTRAL.	
Passenger.......6:55pm	Passenger.......7:00am
Chica. St. L. mail. 8:30am	Chic. St. L. mail. 6 00pm
Chic. limited....8:40pm	Chic. limited....12:01m
Exc. dimanche..8:30pm	Exc. dimanche..7:35am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 1, Memphis and Kansas City Fast Train.....6:45am	No 2. Memphis and Kansas City Fast Train.....5:00pm
No 3, Vicksburg Express.....5:35 pm	Vicksburg Express.....8:10am
Baton Rouge accommodation.....10:00am	Baton Rouge accommodation.....3:40pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited 10:30 am	No 2 Limited...7:50 am
No 3 Fast Line. 7:25 am	No 4 Fast Line. 12:15am
TEXAS AND PACIFIC	
No 54, Cal. Ex. 7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex. 6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex..8:20pm
Local.........10:05am	Local.........3:30pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex....9:30am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Dimanche.	
No 9.........7:25 pm	No 10.........8:00 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.........8:20 am	No 8.........4:00 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache...9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
" .....4:15 pm	" .....5:00 pm
Shell Beach.....2:40pm	Shell Beach....10:00 am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15am
Shell Beach....9:40 am	Pte-la Hache & Shell Beach..4:40pm
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Shell Beach....5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger.........10:00 am	Alger.........4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche.	
Alger.........6:05 pm	Alger.........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.........6:40 pm	Alger.........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast for October.—Frequent gales between the New England coast and the British Isles and as far south as the 40th parallel. Occasional tropical cyclones, or hurricanes, probable. South of 40° N. and east of 60° W. weather generally moderate. Fog in diminishing quantity on the Grand Banks. No ice south of 50th parallel, but a few bergs probable in the vicinity of Belle Isle.

Dangerous Obstructions Along the Coast.

Note.—This list is compiled from all available data, and is corrected up to the hour of going to press. Reports as to the continued existence or removal of any of these obstructions are specially requested from masters passing in their vicinity.

One mile off Cahoon Hollow Life-saving station, Cape Cod: Unknown sunken schooner, topmasts out of water. Aug. 26.

Nauset Light, Cape Cod SSW, 2 miles: Sunken schooner "Governor," mastheads out of water Aug 25.

Chatham Lights, Mass., W. by N., 6 or 7 miles: Sunken schooner "Acacia," spars showing. Sept. 9.

Block Island Light, NE., 6 miles: Sunken brig "J. A. Horsey." Aug. 23.

New York Lower Bay, Gedney channel between Nos 1 and 3 buoys: Sunken tugboat "Talisman." Sept. 17.

Highlands of Navesink Lights, N. NW. 18 miles: Sunken tern schooner "Narragansett," topmasts showing. Sept. 24.

Highlands of Navesink Lights N. by W., 13 miles: Sunken wreck, mast showing. Sept 25.

Lat. 40° 40', lon 75° 53': Sunken schooner, mast 12 feet out of water. Sept. 2.

Barnegat W. by S. 1/2 S. 14 miles: Two spars attached to rigging of a sunken wreck. Aug. 30.

Barnegat bearing N. by W., 12 miles: Two spars showing. Sept 17.

Barnegat bearing W NW., 25 miles; Sunken vessel, spars showing. Sept. —

Absecon Light, N., bearing NW., 15 miles passed a sunken wreck, three masts showing above water. Sept. 26.

About lat. 20° 05' lon. 74° 10', Sunken tern schooner Rachel Seaman, masts showing. Sept. 21.

Northeast End Lightship ENE., 12 miles: Sunken schooner. Aug. 31.

Relief Lightvessel No 37, Five Fathom Bank, sunk 1/2 mile W SW., from her station; mastheads visible. Aug. 25.

About 10 miles east of Cape Henry, Va: Sunken 4-m sch. "John Holland," two masts standing 18 feet of water over the hull. Aug. —.

Cape Henry Light W NW. 1/2 W. mag., 16 miles: Sunken vessel, one mast showing. Aug. 30.

Cape Hatteras SW. by S., 25 miles, Sunken wreck in 17 fathoms, one mast showing. Sept. 1.

Southport bearing SW. by S.: Sunken vessel with one mast showing. Sept. 5.

Cape Lookout N. C., SW., 15 miles: Sunken schooner, one mast showing. Sept. 25.

It will be noticed from the tracks of the three August cyclones plotted on the September Pilot Chart, and from what has been said above, that these storms originated in the vicinity of the Cape Verde islands between Aug. 12 and Aug. 18, moved to the W'd with about the same velocity, and curved to the N'd between Aug. 20 and Aug. 28 but the latitudes where they curved were widely separated, although there was an interval of only a few days between each storm. The width of the storm area in each case was not large, comparatively speaking, but within the area each storm attained the maximum energy and retained it over a long stretch of the ocean. Many of the derelicts plotted on this chart are the consequences of the cyclones, and present dangers that navigators should be on the lookout for.

This office is much indebted for the many excellent reports regarding the cyclones received from masters of vessels and other voluntary observers.

New form for ice symbols.

An improved method of representing the ice bergs reported by our co-operating observers has been adopted. The reports of icebergs on certain dates will be indicated by a line with a small pyramid at each end and figures representing the dates of the reports at the ends. The figure in the middle of each line shows the number of bergs on this track. It frequently happens that the number of bergs seen is so great that it is impossible to plot them all; the figure in the middle represents the number seen accurately. Each observer will thus see that his report has been used. If only a few bergs are reported they will be plotted as heretofore.

In the region where icebergs are probable and none shown, mariners must not infer that there were no icebergs there. If there are masses of icebergs reported near Belle Isle and also near the southern edge of the Grand Banks with a large space between, this fact commonly shows that no reports were received from the intermediate region and does not necessarily mean that there were no bergs there.

The steamer routes from January 15 to July 14 pass south of the ice limits, and, consequently, very few reports are received from the region north of those limits where ice probably abounds. The red data plotted on charts are records of reports. No reports are received from unfrequented regions, and hence no bergs are plotted there.

NAVIGATION FLUVIALE

Départs de bateaux à vapeur

MARDI, 10 OCTOBRE 1893

Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 m
Atchafalaya—J. E. TRUDEAU, à 5 P M
Vicksburg—NATCHEZ, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 9 OCTOBRE 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.
(Depuis notre dernier Rapport.)

Steamship norv Antonio Zambrana, Krog, Bluefields.
Steamship norv Agnes, Felsen, Bluefields.
Steamship (ang) Jamaican, Daniel, Liverpool.

ARRIVÉS.
(Depuis notre dernier Rapport.)

Steamship am Aransas, Maxson, Havane, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)
Goélette am Santo Oteri, Colombo, Ruatan.
Goélette Sarah A Fuller, Brown, Punta Gorda
Steamship ang Cape, Comino, Tampa.
Steamship ang Louisianian, Wallace, Liverpool via les ports des Indes Occidentales, du Venezuela et de la Colombie, (précédemment rapporté à la Quarantaine)
Steamship am Wanderer, Rivara, Puerto Cortez.
Steamship norv Breiford, Eskeland, Bocas del Toro.
Steamship norv Ryvengen, Smith, Bocas del Toro.
Steamship ang Vesta, Brown, Liverpool.
Steamship fran Havre, Laporte, Havre, via Anvers, Bordeaux et la Havane, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)

BATEAUX A VAPEUR.

Neptune, Carrick, Bas du Fleuve
Paul Tulane, Sweeney, Bayou Sara.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
J. E. Trudeau, Trousdale Melville.
Assumption, Dodd, Donaldsonville.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—55 sacs riz brut
DONALDSONVILLE—par steamer Assumption—180 barils sucre 30 barils mélasse 342 sacs riz brut
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—344 barils sucre 1617 sacs riz brut
BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—1016 balles coton
MELVILLE—par steamer J E Trudeau—336 balles coton

Reçu par les chemins de fer:

SOUTHERN PACIFIC COMPANY—2686 balles coton
N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—739 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR. 692 balles coton
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—3970 balles coton
YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY & ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—2228 balles coton

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Atlsby	Havre	4e dist. 44
Borghese	Gênes	rue 6e
Claribel	Santa Marta	1er dist. 15
City of Dallas	Puerto Cortez	Alger
El Rio	New York	Alger
Glengoil	Rotterdam	Gretna
Glenochil	Londres	1er dist. 20
Goldworthy	En réparation	3e dist. 25
Harlan	Bluefields	Alger
Heraclides	Liverpool	Gretna
Knight of St-George	Brême	4e dist. 43
Jamaican	Liverpool	1er dist. 35
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 13
Loargo	Havre	4e dist. 48
Mexican	Liverpool	1er dist. 35
Miguel Jover	Barcelone et Malaga	rue 4e
Miguel Gallert	Barcelone et Malaga	1er dist. 33
Murciano	Liverpool	3e dist. 27
Morgan City	Havane	Alger
Navigator	Liverpool	2e dist. 10
Professor Morse	Honduras	1er dist. 15
Queensland	Havre	4e dist. 45
S Oteri	Ceiba	1er dist. 14
Rydal Hall	Havre	4e dist. 45
Rover	Ceiba	1er dist. 14
Rotherfield	Brême	1er dist. 21
Ramon de Larrinaga	Liverpool	3e dist. 28
Terra	Brême	rue 6e
Tiverton	Dublin	Southport
Wistow Hall	Havre	Elevator
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
BARQUES.		
Glama	Oporto	4e dist. 40
Habana	Espagne	rue 7e
James W Elwell	Tampa	Southport
Lizzie Carter	Tampa	Southport
Triumpho	Oporto	1er dist. 33
GOELETTES.		
Robt Ruff	....	6e dist
Scotia	....	Canal Harvey

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Paso, Gardner..........parti 4 oct
Steamship Hudson, Kemble..........parti 30 sept

LIVERPOOL.
Steamship Pallas, Vanant ....parti 30 pt
Steamship Professor, Buddle..........parti 16 sept
Steamship Costa Rican, —..........parti 21 sept
Steamship Vesta, Brown ....parti 16 sept
Steamship Louisianian, Wallace..parti 26 août
Steamship Darien, Wrake..........parti 24 août
Steamship Astronomer, Wallace..parti 10 août
Steamship Texan, Bertie..........parti 6 sept
Steamship Win Cliff, Fost..........parti 7 sept
Steamship Traveller, Ball..........parti 7 sept
Steamship Ivan, Delary..........parti 23 sept

MARSEILLE.
Barque Fratelli Laurin, Brignetti.partie 27 juin

HAMBOURG.
Steamship Akaba, Carter..........parti 1er oct
Steamship Huntsman, Tindale..........parti 31 août
Steamship Kehrweider, Droescher..parti 3 août

GENES
Barque Fratelli Laurin, Brignetti..partie 6 août

ANVERS.
Steamship Netherby Hall, Rothwell.par. 15 sept

BORDEAUX
Steamship Havre Laporte..........parti 1er sept
Steamship Marseille Gaudillon.......... parti 22 sept

SHIELDS, ANG.
Steamship Camross, — —..........parti 31 août

NORFOLK, VIE
Steamship Freshfield, Wilson..........expé. 23 sept

CARDIFFE.
Steamship Merrimac, Bennett..........parti 28 sept
Navire Columbia, Hansen.......... parti 11 sept

BUENOS AYRES
Steamship Hawkhurst, —..........parti 15 sept

RIO DE JANEIRO
Steamship Bessel, Alcot..........parti 20 sept
Barque Agnes, Soares..........partie 20 août

PHILADELPHIE.
Barque Wandering Jew, Little ..expéd. 22 sept
Steamship Huntsman, Tindle..........expéd. 23 sept

BARROW.
Steamship Ivan, Delary..........parti 16 sept
Steamship Cuban, Kelly..........parti 27 sept

PUNTA GORDA.
Goélette Sarah A Fuller, Brown.....exp 26 sept

LIVOURNE.
Barque Mattia, Capiello..........partie 29 sept

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring states. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
13 Presse à Coton et Levée.
14 Marché Washington.
15 Louisa et Remparts.
12 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
13 Dauphine et Indépendance
14 [illegible] Pelegne
[illegible] Etats Unis

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toute les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender à son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé).
H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, état de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement ladessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
15 janv—[illegible] 30

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 2,473.—Division D. — Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 sept—23 27—1er oct

Avis aux Contribuables.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, ces dites propriétés mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extras.

C. H. SCHENCK, Trésorier.
5 sept—au 1er oct

BANQUES.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26me jour de juin 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières		$93,550 00
Bons de ville et autres		88,685 00
Actions		25,196 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$1,409,952 21	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	584,969 75	
		1,994,921 96
Papiers suspendus évalués à		13,946 24
Prêts sur demande	$154,164 43	
Change à vue	401,365 03	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House	764,590 99	
		2,020,120 45
Total		$4,236,420 15

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	400,000 00
Profits non divisés	110,005 87
Dividendes non payés	56,366 00
Dépôts à retirer contre chèques	2,661,488 28
Circulation	8,560 00
Total	$4,236,420 15

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.

EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi le vingt-sixième jour de juin 1893.

A. G. LA PICE, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1893.

A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE DOLLARS par action a été déclaré payable sur demande.

28 juin—1f EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant	$506,703 28	
Change	62,333 15	
		$569,036 43
Prêts sur demande	$617,806 19	
Escomptes	888,350 02	
		$1,506,156 21
Actions		56,172 50
Propriétés foncières		40,043 00
Taxes		27,000 00
Total		$2,198,408 14
Fonds-capital		$300,000 00
Profits non divisés		290,429 88
Dépôts individuels		1,605,198 26
Dividendes non payés		2,780 00
Total		$2,198,408 14

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier

Assermenté et signé pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.

ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

A la clôture des affaires, le 30 Juin 1893.

ACTIF.

Bills escomptés		$1,066,273
Bons des Etats Unis	50,000 00	
Ville de la Nouvelle Orléans, bonds 4 et 6 pour cent et Louisiane consols	553,350 00	
Autres bons et actions	149,387 50	
		752,737 50
Maison de banque		100,000 00
Prêts sur demande	710,784 12	
Trésorier des Etats Unis	$2,250 00	
Change américain	150,533 89	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	759,901 29	
		1,623,719 30
Total		$3,572,730 67

PASSIF.

Capital actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		$650,000 00
Profits nets non divisés		55,615 12
Circulation		44,100 00
Dépôts à retirer contre chèques		2,802,525 54
Dividendes non payés		20,490 00
Total		$3,572,730 67

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON S. JANIN, Caissier.
2 juil—1f

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI ANNUEL.

Nlle Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à terme et escompte		$757,858 14
Surtirages		9,191 72
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de Ville		304,375 00
Autres bons		16,260 00
Meubles et installations de banque		78,667 94
Autres propriétés foncières		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Items comptant		1,240 01
Prêts sur demande	$242,100 07	
Change à vue sur New York	163,059 22	
Changes étrangers	22,061 28	
Dû par des banques et banquiers	48,334 99	
Chèques pour le Clearing House	116,631 57	
Monnaie courante fractionnelle	224,586 67	
		756,773 80
		$1,998,346 28

PASSIF.

Fonds-capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		128,378 15
Dividendes non payés		1,042 63
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 juillet 1893		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,247,688 62	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	134,236 88	
		1,381,925 50
		$1,998,346 28

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier
2juil—2f

MUNN & CO. PATENTS NEW YORK 1846

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

L'ABEILLE.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.